

Direction des ressources humaines,
des communications et des affaires juridiques

Destinataires :	Employés, professionnels et médecins du CISSS de la Gaspésie
Expéditeur :	Monsieur Martin Brosseau, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (par intérim)
Date :	Le 23 mars 2020
Objet :	Retrait obligatoire de l'uniforme de travail à la fin du quart de travail

Bonjour,

Comme vous le savez tous, nous sommes actuellement dans un contexte particulier de propagation de la COVID-19. En ce sens, il est maintenant obligatoire, et ce, au niveau provincial, que tout le personnel et les professionnels, incluant les médecins, de retirer leurs uniformes de service et leurs sarraus avant de quitter les lieux de travail. Cela prévaut aussi pour les pauses qui pourraient être prises à l'extérieur.

D'autres précisions seront apportées dans les prochains jours.

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration que vous avez démontrée depuis le début.

Le directeur des ressources humaines,
des communications et des affaires juridiques (par intérim)



Martin Brosseau